



Le tapage nocturne près de chez moi

Par **nathalie**, le **06/08/2011** à **00:04**

Bonjour,

Il y a un bar à 50m de chez moi et tous les soirs jusque tard dans la nuit, les clients hurlent tant qu'ils peuvent, n'arrête pas de klaxonner avec leur véhicule sans compter les courses de voitures où ils font crisser les pneus, tout cela est devenu infernal. Existe-t-il des lois pour protéger les personnes victimes de ses bruits incessants ? même mon voisin, qui a le double vitrage, entend tout ce vacarme. Le maire ne fait rien comme d'habitude.

Par **mimi493**, le **06/08/2011** à **00:23**

Oui, il faut appeler la police, puis assigner le bar